

Première partie de la 115^e session du CIPM

Décisions

Décision CIPM/115-01 (2026)

Le CIPM approuve les procès-verbaux de la troisième partie de la 114^e session du CIPM.

Décision CIPM/115-02 (2026)

Le CIPM :

- accueille favorablement le rapport préliminaire du 7 janvier 2026 de la Commission consultative sur la Caisse de retraite (CCCR) du 7 janvier 2026 les points de vue échangés lors des 19^e et 20^e réunions de la CCCR qui se sont tenues à la suite de la Décision CIPM/114-18 (2025),
- note qu'en application de l'Article 17.4 du Règlement de la Caisse de retraite et de prévoyance, l'ajustement de la valeur du point applicable aux pensions au 1^{er} janvier 2026 est de 0,9 pour cent, ce qui correspond à l'indice des prix à la consommation calculé par le Service international des rémunérations et des pensions pour certaines catégories de fonctionnaires des organisations internationales en France,
- note que la CCCR formulera une recommandation finale quant à la révision de la Décision CIPM/111-14 (2022), après avoir examiné les informations et données supplémentaires demandées à l'actuaire.

Décision CIPM/115-03 (2026)

Le CIPM décide de mettre à jour le budget des dépenses de 2026, approuvé par le CIPM en octobre 2025 (Décision CIPM/114-19), tel que présenté au CIPM par la directrice du BIPM.

Décision CIPM/115-04 (2026)

Le CIPM accueille favorablement le rapport du 12 mars 2026 de la Commission consultative sur la Caisse de retraite (CCCR). En se fondant sur les conclusions et recommandations formulées par la CCCR dans ce rapport, le CIPM :

- décide qu'il n'y a pas lieu de réviser la Décision CIPM/111-14 (2022),
- demande au président de la CCCR de trouver un expert externe et indépendant en gestion de fonds de pension pour assister la CCCR dans le cadre de sa fonction consultative, étant entendu que cet expert sera approuvé par le CIPM en temps voulu.

Décision CIPM/115-05 (2026)

Le CIPM approuve la proposition du Comité consultatif du temps et des fréquences (CCTF) de mettre à jour le Projet de résolution C « Sur les actions techniques requises pour assurer la continuité de l'UTC » qui sera soumis à la CGPM à sa 28^e réunion. La mise à jour fixe au 20 mai 2027 la date d'entrée en vigueur de la nouvelle valeur maximale pour la différence |UT1-UTC|.

Décision CIPM/115-06 (2026)

Le CIPM approuve la proposition du Comité consultatif du temps et des fréquences (CCTF) de mettre à jour le Projet de résolution D « Sur la définition d'une échelle de temps de référence lunaire internationale et sa traçabilité à l'UTC » qui sera soumis à la CGPM à sa 28^e réunion. Les mises à jour soulignent la nécessité d'utiliser des valeurs conventionnelles fixées par des organisations internationales et d'examiner le rôle du BIPM.

Décision CIPM/115-07 (2026)

Le CIPM approuve l'établissement des Groupes de travail suivants au sein du Comité consultatif des rayonnements ionisants (CCRI) :

- Transformation numérique
- Données nucléaires

Décision CIPM/115-08 (2026)

Le CIPM approuve les changements suivants concernant la composition des Comités consultatifs et Forums :

CCRI

- SMU (Slovaquie), BARC (Inde), ENEA (Italie) : membres ;
- FANR (Émirats arabes unis), SSM (Suède), STUK (Finlande), OAP (Thaïlande) : observateurs.

FORUM-MD

- INMETRO (Brésil), DFM (Danemark), KRISS (République de Corée) : membres.

Décision CIPM/115-09 (2026)

Le CIPM décerne le titre de directeur honoraire à Martin Milton.

Décision CIPM/115-10 (2026)

Le CIPM décide d'offrir l'un des vases fabriqués dans le cadre du 150^e anniversaire du BIPM à Martin Milton à l'occasion de son départ à la retraite, en reconnaissance des services rendus à l'organisation.

Décision CIPM/115-11 (2026)

Le CIPM décide que le CIPM actuel et les membres nouvellement élus se réuniront le vendredi suivant la 28^e réunion de la CGPM.